



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	22	02	07

Séance du 29 septembre 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 22 septembre 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO – IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE – KHOUMRI - BECKENDORF – PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS – OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR – ESTRADA – ANANICZ.

PROCURATIONS : MM. PODBOROCZYNSKI et LA LEGGIA qui ont donné procuration respectivement à Mme ADAMY et M. KLEINHENTZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme MANGIONE - M. MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI et YILDIRIM - M. ELHADI.

15 - Projet d'établissement halte-garderie

Rapporteur : Else TUSCHL

Exposé des motifs :

Le projet d'établissement de la halte-garderie « Les petits lutins » (**ci-joint**) sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après avoir pris connaissance de ce projet d'établissement, le conseil municipal :

- approuve ce document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »